

LICENCE SCIENCES HUMAINES ET SOCIALES MENTION MUSIQUE

Site préparant au diplôme : Dijon

Objectifs de la formation

La Licence Sciences Humaines et Sociales mention Musique est fondée sur l'enseignement de la musicologie, discipline universitaire. Son objectif est d'aborder l'analyse des esthétiques et des langages musicaux avec les outils intellectuels que lui offrent d'autres disciplines d'enseignement et de recherche (histoire, littérature, sciences humaines, philosophie...)
Les enseignements prennent aussi en compte l'acquisition de bases techniques (convention avec le Conservatoire National de Région) ainsi que la pratique collective de la musique (convention avec le Centre d'Art Polyphonique de Bourgogne).

Le Département de Musicologie collabore à l'existence d'un Pôle d'Enseignement Supérieur de la Musique, qui prépare les étudiants au Diplôme National Supérieur Professionnel de Musicien (DNSPM, nouvelle formation) et au parcours de pratique musicale spécialisée de la licence existante de musique (nouveau parcours).

Dispositifs d'accompagnement

L'accompagnement de l'étudiant est personnalisé par différents dispositifs.

Les Plans Réussir en Licence (PRL) mis en place : en 1^{ère} année de licence en 2008-2009, en 2^{ème} année de licence en 2009-2010 (voir tableaux des enseignements et contrôles de connaissances en L1 et L2) et en 3^{ème} année de licence en 2010-2011 sont reconduits.

Des actions d'aide à la professionnalisation ont été mises en place en 2010-2011 dans le cadre du Plan Réussir en Licence 3^{ème} année.

Un **tutorat de rentrée** offre aux étudiants de première année l'information sur l'organisation des études, les modalités d'évaluation des enseignements, les structures et les moyens mis à leur disposition.

Un **tutorat pédagogique** en solfège et en harmonie est assuré, à l'intention des débutants, à hauteur de 120 heures.

Une **pré professionnalisation aux métiers de l'enseignement** est assurée dès la première année. Elle se poursuit et se valide en 2^{ème} année.

Débouchés

• Poursuites d'études

Tout étudiant titulaire d'une licence de musique a accès aux **Masters** correspondants.

L'UFR Sciences humaines propose un accès à deux Masters

• Sciences humaines et sociales Mention **Cultures, sociétés, espaces : Mondes modernes et contemporains**

- Spécialité recherche Mondes modernes et contemporains: histoire moderne, histoire contemporaine, histoire de l'art moderne, histoire de l'art contemporain, sociologie, musicologie
- Spécialité professionnelle Pédagogies européennes comparées de la musique instrumentale et vocale

Autres poursuites d'études

L'Institut de Préparation à l'Administration Générale (IPAG) prépare les candidats aux **concours administratifs de catégorie A**.

L'Institut Universitaire de Formation des Maîtres (IUFM) prépare au **Master des métiers de l'éducation et de l'enseignement à l'école primaire (professeur des écoles) et au Master de la vie scolaire et des pratiques éducatives (conseiller principal d'éducation)**.

L'Université, en collaboration avec l'IUFM, prépare au **Master des métiers de l'enseignement en éducation musicale**.

Les Centres de **formation de musiciens intervenants** (CFMI de Sélestat, Lyon, Poitiers) à l'école préélémentaire ou élémentaire.
Après validation des deux premières années, **Licence sciences humaines et sociales mention sciences de l'éducation**.

• Métiers

Les métiers de l'**enseignement**.

L'acquisition de la licence permet d'accéder par voie de concours de catégorie A aux fonctions de **cadre de l'administration publique**.

Les métiers de la **musique** et du **son**.

Organisation et descriptif des études

Organisation générale

La Licence Sciences Humaines et Sociales mention Musique comprend **six semestres**, divisés chacun en **Unités d'Enseignements** (U.E.). Chaque semestre comprend une UE ou deux UE Majeure Fondamentale de Musique, une UE Majeure de Méthodologie (sauf en 3^{ème} année) et une UE Mineure : spécialité ou au choix.

Les différents enseignements sont dispensés sous forme de **cours magistraux** (CM) et de **travaux dirigés** (TD) dans certaines matières.

Chaque matière d'enseignement est évaluée en **crédits européens**. Un semestre universitaire représente 30 Crédits européens.

Les **enseignements dispensés** pendant les six semestres qui forment le cursus **se répartissent entre des UE obligatoires (majeures)** et des **UE à option (mineures)**.

Un diplôme intermédiaire (DEUG) peut être délivré à la fin de la 2^e année de licence.

La formation a été conçue pour articuler les éléments constitutifs d'un DEUG Arts généraliste, comprenant notamment des éléments fondamentaux de connaissances tels que langues, informatique, histoire et expression française. Mais il intègre également des éléments de technique musicale où l'accélération de niveau, très poussée au cours des trois années, est appuyée sur un système de tutorat et de travaux en groupes très efficace. Enfin, la pratique musicale collective et le chant, extrêmement utile en vue de la préparation aux concours de recrutement, sont enseignés dans toutes les années.

En 3^{ème} année de Licence, une initiation à la recherche, en vue du master et du doctorat, d'une part, et un renforcement des disciplines techniques, en vue des concours, d'autre part, sont intégrés au cursus.

L'ouverture aux genres musicaux les plus diversifiés (jazz, rock, contemporain) où des nouvelles méthodologies de recherche se développent, est présente à tous les niveaux. En outre, un cycle entier d'informatique musicale est présent dans ce cursus, appuyé sur un studio entièrement équipé, en liaison avec les formations du Ministère de la Culture installées au Département de Musicologie.

L'enseignement des **langues** est présent dans les 3 années.

L'enseignement de l'**informatique**, recommandé, est proposé en 1^{ère} année dans la mineure de spécialité et nourrit l'enseignement d'**informatique musicale**.

Il est complété par une **préparation au Certificat Informatique et Internet (C2I)**.

Tableau de répartition des enseignements et contrôle des connaissances

SEMESTRE 1 : 30 crédits européens						
Intitulés et nature UE	CM	TD	ECTS	1 ^{ère} Session - JANVIER	Coef.	2 ^{ème} Session - JUIN
UE1 - MAJEURE Fondamentale (117h30)						
Histoire musique après 1945	25h			Ecrit 3h (coef 2.5) + dossier (coef 0.5)	3	Ecrit 3h
Histoire musique Jazz	12h30			Ecrit 3h	2	Ecrit 2h
Analyse	18h45			Contrôle continu + Ecrit 2h	3	Ecrit 1h30
Commentaire	8h45			Contrôle continu + Ecrit 1h30	3	Ecrit 1h
Ecriture + 12h de soutien en Harmonie au clavier (2)	32h30			Ecrit 3h	3	Ecrit 2h
Formation musicale + 12h de soutien en Formation musicale (2)		20h		Contrôle continu + Ecrit 1h + Oral 3mn	3	Ecrit 30mn + Oral 3mn
TOTAL			15		4	
UE2 - MAJEURE Méthodologie (85h30)						
Polyphonie		12h30		Oral 10mn	2	Oral 10mn
Pratique collective		12h30		Contrôle continu	2	CC conservé
Piano + 6h de soutien en piano (2)		12h30		Contrôle continu + Oral 3 mn	2	Oral 3mn
Technique de dissertation (1)		12h		Contrôle continu	1	CC conservé
Technique de documentation (1)		12h		Contrôle continu	1	CC conservé
Langue vivante		12h		Ecrit 2h	1	Ecrit 2h
Renforcement des langues (1)		12h		Ecrit 2h	1	Ecrit 2h
TOTAL			5		1	
UE3 - MINEURE (≈ 50h)						
Soit Mineure de spécialité 47h						
Acoustique	25h			Ecrit 2h	1	Oral 10 mn
Informatique	10h	12h		Epreuve machine + QCM 1h	1	Report note + QCM 1h
Soit Mineure au choix (50h)*						
TOTAL			10	Voir livret (3)	2	
SEMESTRE 2 : 30 crédits européens						
Intitulés et nature UE	CM	TD	ECTS	1 ^{ère} Session - AVRIL	Coef.	2 ^{ème} Session - JUIN
UE4 - MAJEURE Fondamentale (56h15)						
Histoire Musique période classique	18h45			Ecrit 3h	3	Ecrit 3h
Analyse Jazz		12h30		Ecrit 3h	2	Ecrit 2h
Analyse		25h		Contrôle continu + Ecrit 3h	4	Ecrit 2h
TOTAL			10		2	
UE5 - MAJEURE Fondamentale (62h30)						
Ecriture + 12h de soutien en Harmonie au clavier (2)	25h	12h30		Ecrit 3h	4	Ecrit 2h
Formation musicale + 12h de soutien en formation musicale (2)		25h		Contrôle continu +Ecrit 1h + oral 5mn	3	Ecrit 30 mn + oral 5 mn
TOTAL			5		2	
UE6 - MAJEURE Méthodologie – 104h15						
Commentaire	18h45			Ecrit 2h	2	Ecrit 1h
Pratique instrumentale		12h30		Contrôle continu	1	CC conservé
Pratique vocale		12h30		Oral 10 mn	1	Oral 10 mn
Piano + 6h de soutien en piano (2)		12h30		Contrôle continu + Oral 7 mn	2	Oral 7 mn
Technique de dissertation (1)		12h		Contrôle continu	1	CC conservé
Technique de documentation (1)		12h		Contrôle continu	1	CC conservé
Langue vivante		12h		Ecrit 2h	1	Ecrit 2h
Renforcement des Langues (1)		12h		Ecrit 2h	1	Ecrit 2h
TOTAL			5		1	
UE7 - MINEURE (≈ 50h)						
Soit Mineure de spécialité 50h						
Histoire	25h			Ecrit 2h	1	Ecrit 2h
Expression Française	25h			Ecrit 2h	1	Ecrit 2h
Soit Mineure au choix (50h)*						
TOTAL			10	Voir livret (3)	2	

En 2008-2009 a été mis en place le Plan Réussir en Licence 1 comportant :

(1) Enseignements **obligatoires** pour tous les étudiants ; (2) Soutien **obligatoire** pour les étudiants **en difficulté** ;

Est également prévue une préparation à la vie professionnelle de 5h CM au semestre 1 et 2. ?

(3) Voir livret L1 UE Mineures et « Préprofessionnalisation et C2I » page 7

SEMESTRE 3 : 30 crédits européens						
Intitulés et nature UE	CM	TD	ECTS	1 ^{ère} Session - JANVIER	Coef.	2 ^{ème} Session - JUIN
UE1 - MAJEURE Fondamentale (68h45) + 12h						
Histoire musique période baroque	37h30			Ecrit 4h (coef 2.5) + dossier (coef 0.5)	3	Ecrit 3h
Histoire du jazz	12h30			Ecrit 3h	2	Ecrit 2h
Analyse	12h30	6h15		Ecrit 4h	3	Ecrit 2h
Conducteur d'orchestre (1)		12h		Note de Contrôle continu englobée dans la note d'Analyse		
TOTAL			10		2	
UE2 - MAJEURE Fondamentale (56h15) + 12h						
Ecriture + 12h de soutien en Harmonie au clavier (2)	25h	6h15		Ecrit 4h	4	Ecrit 2h
Formation musicale		25h		Ecrit 1h + Oral 4mn	3	Ecrit 30mn + Oral 4mn
TOTAL			5		2	
UE3 - MAJEURE Méthodologie (68h45) + 12h						
Informatique appliquée		12h30		Oral 15mn par groupe	2	Oral 15mn par groupe
Informatique musicale (1)		12h		Contrôle continu	1	CC Conservé
Choeur		12h30		Oral 10mn	2	Oral 10mn
Pratique instrumentale		12h30		Contrôle continu	2	CC conservé
Piano complémentaire		6h15		Oral 6 mn	2	Oral 6mn
Langue vivante		25h		Ecrit 2h	1	Ecrit 2h
TOTAL			5		1	
UE4 - MINEURE (≈ 50h)						
<i>Soit Mineure de spécialité 50h</i>						
Psycho acoustique	18h45			Ecrit 2h	1	Ecrit 2h
Histoire	18h45			Ecrit 2h	1	Ecrit 2h
<i>Soit Mineure au choix *</i>						
				Voir livret (3)	1	
TOTAL			10		2	
SEMESTRE 4 : 30 crédits européens						
Intitulés et nature UE	CM	TD	ECTS	1 ^{ère} Session - AVRIL	Coef.	2 ^{ème} Session - JUIN
UE5 - MAJEURE Fondamentale (56h15) + 24h						
Histoire Musique Moyen-Age – Renaissance	25h			Contrôle continu + Ecrit 4h	2	Ecrit 3h
Paléographie (1)		12h		Note de Contrôle continu englobée dans la note d'Histoire de la musique		
Analyse jazz		12h30		Ecrit 3h	2	Ecrit 2h
Analyse	12h30	6h15		Ecrit 3h	2	Ecrit 2h
Conducteur d'Orchestre (1)		12h		Note de Contrôle continu englobée dans la note d'Analyse		
TOTAL			10		2	
UE6 - MAJEURE Fondamentale (62h30) + 12h						
Ecriture + 12h de soutien en Harmonie au clavier (2)	25h	12h30		Ecrit 4h	4	Ecrit 2h
Formation musicale		25h		Ecrit 1h + oral 5mn	3	Ecrit 30 mn + oral 5mn
TOTAL			5		2	
UE7 - MAJEURE Méthodologie (50h) + 12h						
Commentaire	12h30			Ecrit 2h	4	Ecrit 1h
Informatique musicale (1)		12h		Contrôle continu	1	CC conservé
Pratique instrumentale		6h15		Contrôle continu	2	CC conservé
Piano complémentaire		6h15		Oral 7 mn	2	Oral 7 mn
Choeur		12h30		Oral 10 mn	2	Oral 10 mn
Langue vivante		12h30		Ecrit 2h	1	Ecrit 2h
TOTAL			5		1	
UE8 – MINEURE (≈ 50h)						
<i>Soit Mineure de spécialité</i>						
Histoire du rock	12h30			Oral 10 mn	1	Oral 10 mn
Histoire de la chanson	12h30			Ecrit 2h	1	Ecrit 2h
Histoire		25h		Ecrit 3h	1	Ecrit 3h
<i>Soit Mineure au choix *</i>						
<i>Dont PREPRO + C2I</i>						
				Voir livret (3)	1	Voir livret
TOTAL			10		2	

En 2009-2010 a été mis en place le Plan Réussir en Licence 2 comportant :

- (1) Enseignements obligatoires pour tous les étudiants ; (2) Soutien obligatoire pour les étudiants en difficulté ;
(3) Voir livret L2 UE Mineures et « Préprofessionnalisation et C2I » page 7

SEMESTRE 5 : 30 crédits européens						
Intitulés et nature UE	CM	TD	ECTS	1 ^{ère} Session - JANVIER	Coef.	2 ^{ème} Session - JUIN
UE1 - MAJEURE Fondamentale (125h)						
Histoire musique romantique	12h30	12h30		Ecrit 4h (coef 3.5) + dossier (coef 0.5)	4	Oral 15'
Analyse	12h30	12h30		Ecrit 3h	3	Ecrit 2h
Commentaire	6h15	12h30		Ecrit 2h	2	Ecrit 1h
Ecriture	6h15	12h30		Ecrit 4h	4	Ecrit 2h
Formation musicale		12h30		Ecrit 1h30 + oral 10'	4	Ecrit 1h30 + oral 10'
Pratique vocale		12h30		Oral	1	Oral
Pratique instrumentale		12h30		Oral ou Contrôle continu	1	Oral ou CC conservé -
TOTAL			15		3	
UE2 - MAJEURE Fondamentale (65h30)						
Ecriture (Approf)	12h30	9h15		Ecrit 4h	3	Ecrit 2h
Formation musicale (Approf)		12h30		Ecrit 1h30 + oral	2	Ecrit 1h30 + oral
Direction chœur		12h30		Oral	1	Oral
Accompagnement clavier		6h15		Oral	1	Oral
Option A : Histoire Musique (Approf)	12h30			Ecrit 4h	3	Ecrit 4h
Option B : Histoire sociale de la musique	12h30			Ecrit 3h	3	Ecrit 3h
TOTAL			5		2	
UE3 - MINEURE (≈ 50h)						
Soit Mineure de spécialité						
Informatique Musicale		37h30		Oral	3	Oral
Langue vivante		12h30		Ecrit 2h	1	Ecrit 2h
Soit Mineure au choix *						
TOTAL			10	Voir livret (1)	2	

SEMESTRE 6 : 30 crédits européens						
Intitulés et nature UE	CM	TD	ECTS	1 ^{ère} Session - AVRIL	Coef.	2 ^{ème} Session - JUIN
UE3 - MAJEURE Fondamentale (125h)						
Histoire musique tournant du XXème siècle	12h30	12h30		Ecrit 4h	4	Oral 15'
Analyse	12h30	12h30		Ecrit 3h	3	Ecrit 2h
Commentaire	6h15	12h30		Ecrit 2h	2	Ecrit 1h
Ecriture	6h15	12h30		Ecrit 4h	4	Ecrit 2h
Formation musicale		12h30		Ecrit 1h30 + oral 10'	4	Ecrit 1h30 + oral 10'
Pratique vocale		12h30		Oral	1	Oral
Pratique instrumentale		12h30		Oral ou Contrôle continu	1	Oral ou CC conservé -
TOTAL			15		3	
UE4 - MAJEURE Fondamentale (65h30)						
Ecriture (Approf)	12h30	9h15		Ecrit 4h	3	Ecrit 2h
Formation musicale (Approf)		12h30		Ecrit 1h30 + oral	2	Ecrit 1h30 + oral
Direction chœur		12h30		Oral	1	Oral
Accompagnement clavier		6h15		Oral	1	Oral
Option A : Histoire Musique (Approf)	12h30			Ecrit 4h	3	Ecrit 4h
Option B : Histoire sociale de la musique	12h30			Ecrit 3h	3	Ecrit 3h
UE5 - MINEURE (≈ 50h)						
Soit Mineure de spécialité						
Informatique Musicale		37h30		Oral	3	Oral
Langue vivante		12h30		Ecrit 2h	1	Ecrit 2h
Soit Mineure au choix *						
TOTAL			10	Voir livret (1)	2	

Mis en place en 2010-2011, le Plan Réussir en Licence 3 comporte trois formations professionnalisantes réparties dans l'année universitaire :
1 - expression vocale et corporelle ; 2 – expression écrite et orale (conte) ; 3 – technologie informatique.

(1) Voir livret L3 UE Mineures

Modalités d'admission

Première année de Licence

Sont admis de droit : les titulaires d'un baccalauréat toutes sections (séries professionnelles déconseillées) ou d'un Diplôme d'Accès aux Etudes Universitaires (DAEU)

Sur **décision de la commission de validation des acquis** sur dossier : les candidats non bacheliers ou non titulaires d'un DAEU.

Deuxième année de Licence

Sont admis de droit : les étudiants déclarés ADMIS ou AJAC (ajourné mais autorisé à composer dans l'année supérieure avec obligation de valider le semestre 1 ou 2 manquant) en L1 Musique.

Sur **décision de la commission de validation des acquis**, tout autre cas après examen de dossier.

Troisième année de Licence

Sont admis de droit : les étudiants déclarés ADMIS ou AJAC à la L2 Musique

Sur **décision de la commission de validation des acquis**, tout autre cas après examen de dossier.

Il est cependant conseillé aux étudiants qui n'ont pas validé un semestre de donner priorité à ce dernier avant d'envisager une poursuite d'études dans le semestre suivant.

La procédure de **validation des acquis de l'expérience (VAE)**, pratiquée dans le cadre de jurys composés d'enseignants et de professionnels, peut aussi permettre une admission directe à différents niveaux du cursus.

Modalités de contrôle des connaissances

Les connaissances sont évaluées sous forme de contrôles continus réalisés au cours du semestre et/ou d'une épreuve terminale organisée en fin de semestre.

Le poids relatif des contrôles continus dépend de chaque UE et se traduit par l'affectation d'un coefficient.

Une session d'examen est organisée à la fin de chaque semestre. Pour tous les semestres, une 2^e session dite de rattrapage est organisée au mois de juin.

Les modalités de contrôle des connaissances sont définies par le référentiel des études LMD, ce référentiel est disponible sur le site internet : <http://www.u-bourgogne-formation.fr/licences-.html> et affiché dans le couloir près de la scolarité bureau 123^E.

Les modalités spécifiques sont définies ci-dessous.

Inscriptions aux examens (inscriptions pédagogiques)

Les inscriptions aux examens de JANVIER et d'AVRIL « inscriptions pédagogiques », distinctes des inscriptions administratives, sont obligatoires et doivent être réalisées au bureau 123^E (les dates seront précisées ultérieurement par affichage).

Sessions d'examens

1 - Régime général

Par semestre, deux sessions d'examens sont organisées ; pour le semestre 1 en JANVIER et pour le semestre 2 en AVRIL avec rattrapage en JUIN pour les deux semestres.

* *L'absence à un examen écrit ou oral (1^{er} ou 2^{ème} semestre) entraîne la mention ABI ou ABJ (Absence injustifiée ou absence justifiée) à l'épreuve correspondante et un non calcul : DEFAILLANT sur l'UE, sur le semestre et l'année.*

L'étudiant ajourné à la 1^{re} session repasse en deuxième session les matières dont les notes sont inférieures à 10/20 dans les unités non acquises du semestre non validé **et seule la note du rattrapage est prise en compte.**

2 - Régime spécial : concerne les étudiants salariés et les étudiants en double cursus

Les étudiants salariés peuvent bénéficier du régime spécial d'études : aménagement des horaires de TD et/ou dispense d'assiduité aux TD mais sont soumis aux examens obligatoires à la fin de chaque semestre pour la 1^{ère} et la 2^{ème} session (JANVIER, AVRIL et JUIN).

La demande de régime salarié est à effectuer lors de l'inscription aux examens auprès du bureau de la scolarité 123^E Faculté des Lettres, sur présentation d'une attestation de l'employeur.

3 - Cas particulier :

Les étudiants boursiers sont soumis à un contrôle d'assiduité aux cours et de présence aux examens dont les modalités sont précisées par voie d'affichage et sur le site de l'UFR (<http://sciences-humaines.u-bourgogne.fr>)

Les étudiants salariés qui bénéficient d'une bourse de l'enseignement supérieur doivent obligatoirement assister à 50% des travaux dirigés.

LA PREPROFESSIONNALISATION AUX METIERS DE L'EDUCATION

Cette formation est destinée aux étudiants intéressés par une carrière dans l'enseignement. Elle se déroule sur L1 et L2 mais n'est validée qu'en L2, associée au **Certificat Informatique et Internet (C2I)**. Si vous désirez suivre en L2 l'unité d'enseignement de « préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation », **vous devez vous inscrire dès la 1^{re} année (L1), pendant la première quinzaine de février**, auprès de Mme MASSON, IUFM - Bureau R20 B, Aile Sud Sciences Gabriel – tél : 03 80 39 35 99 (voir descriptif livret mineures L1)

UE Mineure Préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation et Préparation au Certificat Informatique (C2I)

- **Préprofessionnalisation aux métiers de l'éducation** : cet enseignement, commencé en 1^{ère} année de licence (conférences, stage en établissement scolaire) se poursuit et se valide en 2^{ème} année. L'étudiant doit effectuer un stage d'une semaine en école, lycée ou collège et choisir un module parmi les cinq proposés :
 - pédagogie d'hier et d'aujourd'hui
 - rééquilibrage disciplinaire (découvrir, redécouvrir le français ou découvrir, redécouvrir les mathématiques)
 - atelier d'expression (choix entre deux ateliers : théâtre, découverte de la diversité des publics en établissement scolaire)
- **Préparation au Certificat Informatique et Internet (C2i) niveau 1** : l'enseignement, dispensé sous la forme de 24 h de travaux dirigés avec des travaux personnels obligatoires et un examen sur machine organisé lors de la dernière séance, comporte les éléments suivants :
 - notion d'utilisation d'un tableur
 - réalisation d'un diaporama (PréAO)
 - travailler dans un environnement numérique
 - être responsable à l'ère du numérique
 - organiser la recherche d'informations numériques
 - travailler en réseau/communiquer et collaborer

*Attention : ce certificat est requis afin d'attester du niveau nécessaire pour se présenter au C2i niveau 2 Enseignement exigé des lauréats aux concours de recrutement d'enseignants (CPE, professeur des écoles, professeur de lycée et collège...).

Cette mineure est proposée au semestre 4. Vous devez donc choisir une autre unité mineure aux semestres 1 et 2 de 1^{ère} année, au semestre 3 de 2^{ème} année et aux semestres 5 et 6 de 3^{ème} année.

Contacts

U.F.R. de Sciences Humaines – 2 Bd Gabriel - 21000 DIJON - Département de Musique – 36, rue Chabot Charny – 21000 DIJON
<http://www.u-bourgogne.fr/>

Responsable du diplôme : Vasco ZARA

Tél. : 03.80.58 98 32

vasco.zara@u-bourgogne.fr

Responsable de la L1 : Vasco ZARA

Tél. : 03.80.58 98 32

vasco.zara@u-bourgogne.fr

Responsable de la L2 : Philippe GONIN

Tél. : 03.80.58 98 32

Philippe.gonin@u-bourgogne.fr

Secrétariat-scolarité : Florence CLAIR

Tél. : 03 80 39 57 06

florence.clair@u-bourgogne.fr

Secrétariat : Laëtitia LABRACHERIE

Tél. : 03 80 58 98 32

laetitia.labracherie@u-bourgogne.fr